



CHANGEONS D'ÈRE

NOVEMBRE

2009

DANS CE NUMERO

Résultats des ²
Élections
européennes à
Montlouis

La Poste :
le «non» à la
privatisation est
un succès
historique.

Développe- ³
ment durable
et agenda 21 :
des questions
sans réponses !

Bibliothèque/ ⁴
médiathèque :
encore un acte
manqué !

Dans le souci d'améliorer le débat démocratique à Montlouis l'**association « Changeons d'ère » vous invite à deux rencontres** dans les semaines qui viennent.

L'annulation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) par le tribunal administratif oblige la majorité municipale à relancer une procédure générale d'élaboration de ce document d'urbanisme. Son intention est de reconduire le précédent PLU à l'identique, sans prendre en compte le besoin de mesures fortes pour préserver notre environnement au regard de l'aggravation de la situation écologique.

Nous pensons au contraire que cette annulation est l'occasion de remettre les choses à plat au niveau de l'**urbanisme communal** en initiant un débat public.

Nous vous invitons à en débattre ensemble le **jeudi 19 novembre 2009 à 20h30 salle Waldeck Rousseau** (complexe du saule Michaud, à côté de la salle du dojo).

Nous resterons vigilants sur le projet de zone d'activité viticole qui se ferait au détriment de zones boisées naturelles. Sans remettre en cause le principe, il serait préférable de trouver d'autres terrains. D'autre part, les programmes de constructions sur Montlouis doivent être autre chose qu'une fuite en avant destinée à alimenter les revenus fiscaux de la commune (cf. page 3).

« Nos enfants nous accuseront », c'est le titre du film/documentaire (qui a connu un grand succès en salle depuis sa sortie en 2008) que l'association « Changeons d'ère » projettera **vendredi 11 décembre à 20h30 salle Rabelais** (1 avenue Gabrielle d'Estrées) - entrée gratuite.

Face à l'impact des pesticides sur la santé, le maire d'un village des Cévennes a décidé de réagir en faisant passer la cantine scolaire en bio. Un exemple d'action locale sur lequel nous formulons régulièrement des propositions concrètes.

Nous vous invitons à venir en débattre à l'issue de la projection. Nous aborderons aussi l'actualité locale autour de l'installation de maraîchers bio dans le cadre de la CCET et la possibilité de mise en place de débouchés locaux.

Un nouvel élu issu de la liste « Pour Montlouis, Changeons d'ère » vous représente depuis le mois d'octobre au sein du conseil municipal. **Thierry Guillien** remplace à présent Alix Téry-Verbe (qui a quitté la commune) et a rejoint l'équipe de la minorité aux côtés de **Jean-Claude Bragoulet, Jean-Claude Laulanie et Jean-Louis Bargès**.

Bulletin d'information municipale - groupe "Pour Montlouis, changeons d'ère!" soutenu par les Verts

« Y aurait-il donc des résultats que nos concitoyens ne méritent pas de connaître ? »



Vous ne l'avez pas lu dans Vivacité ! Résultats des Élections européennes à Montlouis

Vivacité, « le journal de tous les Montlouisiens » comme le répètent à l'envie les élus de la majorité a totalement occulté les résultats des élections européennes. Si on compare le traitement réservé à ces élections à celui des précédentes* on peut s'interroger sur les raisons de ce silence !

Le fait que le score de la liste Europe Écologie ait dépassé à Montlouis celui de la liste PS n'est probablement pas étranger à cette « non publication ».

Mais il s'agit là d'une curieuse conception de l'information !

Y aurait-il donc des résultats que nos concitoyens ne méritent pas de connaître ?

Pour que chacun soit informé et se forge son opinion voici les résultats dans ce bulletin de la minorité municipale.

Résultats à Montlouis sur 3127 suffrages exprimés.

UMP : 21,36 %
Europe Écologie/Les Verts : 20,82 %
PS : 20,59 %
PCF Front de gauche : 10,17 %
Modem : 7,68 %
MPF/CNPT : 4,76 %
NPA : 4,67 %
Alliance Écologiste : 4,06 %
FN : 3,04 %
Parti France : 1,15 %
LO : 0,99 %
DLR : 0,67 %
Esperanto : 0,03 %



* Les résultats des élections précédentes ont pourtant dans le passé tous fait l'objet d'une publication dans Vivacité détaillée par bureau de vote : les municipales de 2008 dans le n° 93, les présidentielles et législatives de 2007 dans le n° 89, le référendum de la constitution européenne de 2005 dans le n° 77, les européennes de 2004 dans le n° 72, les cantonales et régionales de 2004 dans le n° 70, les présidentielles et législatives de 2002 dans le n° 58.

La Poste : le «non» à la privatisation est un succès historique.

« Changeons d'Ère » milite depuis plus d'un an pour que le Conseil Municipal prenne position contre la destruction programmée du service public de la Poste.

Après quelques refus du maire nous avons obtenu, enfin, le soutien du vote citoyen du 3 octobre par l'ensemble (ou presque) des élus Montlouisiens.

Le verdict est sans appel. Il dépasse nos espérances. Un «non» franc et massif est sorti des urnes. Plus de deux millions de personnes en France ont dit «non» à la privatisation de La Poste. Le résultat est clair. Il est clair à Montlouis, avec 98% de « non », sur environ 450 votants, il est clair sur l'Indre et Loire, avec plus de 26 000 votants.

Aujourd'hui, il nous faut poursuivre cette bataille pour la poste, pour le service public, et gagner. C'est pourquoi nous appelons toutes les Montlouisiennes, tous les Montlouisiens à participer aux prochaines mobilisations impulsées par le comité national unitaire contre la privatisation de La Poste. C'est en luttant, unis, que nous gagnerons ! **De nouvelles initiatives municipales doivent être prises pour soutenir ce combat.**

Développement Durable et Agenda 21 : des questions sans réponses ! 3

Depuis notre entrée au conseil municipal, nous avons à plusieurs reprises interpellé le maire et sa majorité sur les questions liées à l'environnement et à la mise en oeuvre d'une véritable politique de développement durable pour Montlouis.

Le lancement très médiatisé de l'agenda 21 a été pour nous **l'occasion de rappeler quelques unes de ses contradictions à la majorité municipale**. Certes, nous adhérons depuis longtemps à la formule « penser globalement, agir localement » et nous soutenons la démarche « agenda 21 » mais un certain nombre de positions ou de décisions municipales sont contradictoire avec cette démarche.



Ainsi, M FILLEUL, dans ses fonctions de président de la CCET, se déclare favorable au doublement de l'autoroute A10 par l'Est de l'agglomération et à la construction du périphérique Est. Si ces projets venaient à se réaliser, ce serait **au détriment du développement des transports collectifs, du ferroutage, des modes de déplacement doux**, ... et ils se traduiraient par toujours plus de voitures et de camions sur nos routes. Mais peut être que monsieur le maire n'a pas eu connaissance des études qui démontrent les conséquences de la pollution automobile sur notre santé et sur le climat!

De même, la majorité municipale continue de porter le **projet de ZAC des Hauts de Montlouis, soit 35 hectares promis aux promoteurs immobiliers avec 760 logements à construire permettant d'accueillir près de 2 500 habitants supplémentaires** (plus les constructions en cour et la ZAC « coeur de ville »). Combien de voitures en plus chaque jour entre Montlouis et Tours? Même avec un habillage AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), cet étalement urbain se traduit par la **disparition de beaucoup d'espaces naturels partiellement boisés**. Comme nous l'avons plusieurs fois dénoncé en conseil municipal, ce développement effréné de l'urbanisation est la solution privilégiée par l'équipe municipale pour augmenter les ressources fiscales de la commune. Il s'agit là d'une spirale infernale qui, à terme, nécessitera de nouveaux investissements pour adapter les services et les équipements collectifs parfois déjà à la limite de leurs capacités, ce besoin d'investissement justifiant à nouveau l'arrivée de population nouvelle!

On peut également noter que malgré les nombreuses constructions en cours ou projetées, la **réalisation d'un éco quartier n'est toujours pas envisagée**.

Avec la CCET, la majorité municipale soutient aussi la création d'une Zone d'Activité Viticole (ZAV) sur 18 hectares en bordure de la route départementale vers St Martin le Beau, dans une zone naturelle remarquable et largement boisée avec environ 6 hectares de bois classés au feu Plan Local d'Urbanisme (PLU). Si nous sommes d'accord avec le principe de cette ZAV, nous avons contesté sa localisation et sa superficie. Nous attendons toujours la réponse du maire et de son adjoint sur le nombre de « porteurs de projet » recensés.



Concernant la construction de la future médiathèque, **le projet retenu par la majorité municipale ne permettra pas de réaliser un bâtiment exemplaire en terme de consommation d'énergie, de qualité des matériaux et de dispositifs constructifs** (ce qui n'avait déjà pas été le cas pour la Maison des Associations Solidaires par

exemple), et ce malgré le surcoût que devront payer les contribuables. Étonnant non!!

Sur les déplacements doux et les pistes cyclables, les habitants de Montlouis auront noté tout l'intérêt qu'y apporte la majorité municipale. Il suffit pour cela de voir les aménagements de la rue Gabrielle d'Estrées ou ceux du quartier des coteaux, les « bitumeurs », « bétonneurs » et autres poseurs de bordures ont encore de beaux jours devant eux à Montlouis.

C'est au nom du réalisme économique que M FILLEUL et son équipe justifient systématiquement leurs projets *forcément bons pour Montlouis* alors qu'une vraie démarche « agenda 21 » impose de prendre en compte aussi des critères environnementaux et sociaux.

Mais c'est bien connu, selon les propos du maire, ceux qui ne partagent pas ses choix ont une vision dogmatique et passéiste et veulent « arrêter les trains en marche ». Il serait pourtant temps de changer au moins la « motrice » du train municipal. A noter d'ailleurs qu'aux dernières élections européennes, les citoyen(ne)s de Montlouis ont privilégié le train de l'écologie (cf article précédent).

Pour soutenir nos actions et y participer, rejoignez-nous en remplissant le bulletin d'adhésion que vous trouverez sur notre site.

<http://www.pourmontlouischangeonsdere.net/>

contact@pourmontlouischangeonsdere.net

Bibliothèque/médiathèque : encore un acte manqué !

A partir de 3 candidatures sélectionnées par un jury, le conseil municipal du 12 octobre dernier devait choisir l'architecte qui construira la future bibliothèque/médiathèque de Montlouis.

Il s'agit d'une des réalisations que nous souhaitons prioritaires lors du vote du budget 2009 mais le projet retenu unanimement par la majorité municipale n'est pas celui qu'avaient choisi les élus de « pour Montlouis, changeons d'ère ».

En effet, depuis le début de la procédure, **nous avons défendu un projet conforme aux exigences d'une commune qui vient de s'engager dans une démarche « agenda 21 »**. Il aurait permis de construire un bâtiment exemplaire en utilisant des principes constructifs simples et bien pensés, des matériaux comme le bois ou la pierre de tuffeau et permettait d'atteindre le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) soit moins de 50 kwh/ep/m²/an, au niveau de la performance thermique. Il s'inscrivait donc dans une politique visant à réduire la consommation d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

A noter que pour ce type de constructions (bâti tertiaire et public) la loi « Grenelle 1 » votée le 23 juillet dernier par le parlement, va imposer le niveau BBC dès les permis de construire déposés à partir de janvier 2011. Pas encore achevée, la bibliothèque/médiathèque sera déjà en dessous de la réglementation thermique en vigueur. Bel exemple d'anticipation!

Au niveau du coût des deux projets, celui retenu est estimé à 2 327 000 €, sans performance thermique et à 2 511 000 € pour le niveau BBC, sans aucune garantie de l'atteindre au regard de la conception du bâtiment. Le projet que nous avons soutenu était lui proposé à 2 210 000 € pour une performance BBC (voire supérieure avec un sur coût faible)

Si le projet que nous avons défendu avait été retenu, une économie de 301 000 € aurait pu être réalisée. Ce projet avait un coût de 1 963 € le m² de Surface Utile contre 2 503 € pour le projet municipal (22% de plus au m²). **Le choix arrêté par la majorité municipale est donc aussi très contestable au regard d'une bonne gestion des finances publiques.**

Il faudra bien sûr y rajouter les coûts de fonctionnement et notamment ceux résultants de la consommation d'énergie.

Il nous semble évident que la municipalité avait là l'occasion de montrer concrètement son engagement dans une politique de développement durable, au delà des simples déclarations d'intention et de la communication politicienne. Nos arguments, en dehors de quelques gloussements dans la salle, n'ont pas suscité un grand engouement, tous balayés d'un revers de main par monsieur le maire.

Pas encore achevée, la bibliothèque/médiathèque sera déjà en dessous de la réglementation thermique en vigueur.

Bel exemple d'anticipation !

L'équipe de rédaction : JC Bragoulet, JC Laulanie, JL Bargès, F. Vallée, J. Udron, D. Clarys, A. Téry-Verbe



Papier recyclé

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE